
Nombre de membres

Séance du vendredi 14 décembre 2018

en exercice : 11

L'an deux mille dix-huit et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 06 décembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 8

Votants : 9

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Stéphane JACQMIN, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL

Représentés : Martine GOUILLOU

Excuses :

Absents : Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Thierry ROHAT

Secrétaire de séance : Joël MOREL

Ordre du jour :

- Vote de crédits supplémentaires
- Achat de décorations
- Redevance occupation du domaine public ERDF
- Redevance occupation du domaine public télécoms
- Participation école privée
- Point sur la DUP
- Etat d'avancement du projet assainissement
- Projet éolien
- Projets de travaux 2019
- Questions diverses

Modification de l'ordre de passage des sujets : 1er sujet abordé - Projet éolien.

Le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2018 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Objet : Projet éolien

Présentation du projet éolien sur la commune par la société BORALEX.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - marigny orxois - 2018_070

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N 2018-067

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-7300.00	
60632	Fournitures de petit équipement	700.00	
6067	Fournitures scolaires	65.00	
6068	Autres matières et fournitures	100.00	
61521	Entretien terrains	6640.00	

615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	8500.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-500.00	
6156	Maintenance	1500.00	
6218	Autre personnel extérieur	6108.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	60.00	
6231	Annonces et insertions	3700.00	
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2195.16	
6411	Personnel titulaire	-3006.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7.00	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	-800.00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	-220.00	
6488	Autres charges	120.00	
6531	Indemnités	-970.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	-2500.00	
65548	Autres contributions	930.00	
6713	Secours et dots	-1219.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		9700.00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom		6410.16

TOTAL : 16110.16 16110.16

INVESTISSEMENT :

DEPENSES RECETTES

2031	Frais d'études	56792.51	
2031 - 13	Frais d'études	-56792.51	
2033	Frais d'insertion	327.49	
2033 - 13	Frais d'insertion	-327.49	
2116 - 10002	Cimetières	-10660.00	
2116	Cimetières	10660.00	
2313 (041)	Constructions	4193.70	
2313 (041)	Constructions	24201.49	
2313 - 17	Constructions	-8171.76	
2313	Constructions	8171.76	
2315 - 39	Installat°, matériel et outillage techni	-85300.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	78000.00	
2318 - 10001	Autres immo. corporelles en cours	-3000.00	
2318 - 10004	Autres immo. corporelles en cours	-1674.00	
2318	Autres immo. corporelles en cours	4674.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-7300.00
2031 (041)	Frais d'études		28395.19

TOTAL : 21095.19 21095.19

TOTAL : 37205.35 37205.35

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Achat de décorations - 2018_063

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour l'achat de décorations de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :

* de la société Altrad pour un montant H.T de 603.90 €

- autorise le Maire à signer les devis.

Objet : Redevance occupation domaine public ERDF - 2018_065

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation du domaine public communal par ERDF ouvre droit à la perception auprès de l'occupant d'une redevance.

Pour les Communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants le montant plafond de la redevance 2018 est de 203,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer cette redevance et de la fixer à 203,00 € pour l'année 2018.

Objet : Redevance occupation domaine public télécoms - 2018_064

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit la redevance due par ORANGE pour l'occupation du domaine public routier communal en 2018 :

- artères souterraines : 39,28 € le km linéaire
- artères aériennes : 52,38 € le km linéaire

Objet : Participation école privée - 2018_066

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de l'école privée Saint Joseph-Sainte Marie-Madeleine à Château-Thierry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- refuse de participer aux frais de scolarité de l'école privée car aucune dérogation n'a été signée.

Objet : Point sur la DUP - 2018_068

Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement de la Déclaration d'Utilité Publique concernant la création d'une station d'épuration.

Présentation des conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure et sollicite par les services de la Préfecture, la délivrance de l'arrêté de cessibilité qui constitue la base légale de l'expropriation.

Objet : Etat d'avancement du projet d'assainissement - 2018_069

Le Maire informe le Conseil Municipal des échanges par courrier avec le propriétaire de la parcelle ZL 39 dans le cadre de l'acquisition de celle-ci pour l'éventuelle installation de la station d'épuration du projet d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la totalité de la parcelle ZL 39 situé en zone N non agricole de 16 260 m² au prix de 3€/m². Le Maire est chargé de procéder à toutes les formalités concernant cet achat.

Objet : Projet de travaux 2019

Le Maire fait le point sur les travaux à réaliser pour l'année 2019.

Séance levée à 22h00.